



**PRÉFET  
DE L'AUDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Principales mesures de restrictions d'eau dans l'Aude

Compte-tenu de la gravité de la situation, le Préfet de l'Aude appelle tous les usagers, particuliers, professionnels, collectivités à la responsabilité afin de préserver la ressource en eau

## Niveau : Crise



### Interdit :



Interdiction d'arroser les pelouses, massifs fleuris, espaces verts, rond-points



Interdiction d'utiliser les douches de plage



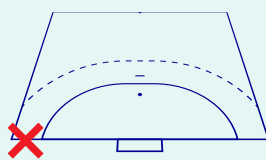
Les travaux, les seuils et les rejets dans les cours d'eau sont totalement interdits sans autorisation administrative.



Interdiction (sauf impératif sanitaire et de sécurité) de nettoyer les terrasses, façades et voiries



Interdiction (sauf impératif sanitaire, alimentaire ou technique) de nettoyer les engins nautiques et les véhicules en dehors des installations professionnelles de lavage qui justifient le recyclage de l'eau à 70%



Interdiction d'arroser les terrains de sport (sauf dérogations prévues par arrêté préfectoral\*)



Interdiction de faire fonctionner les fontaines en circuit ouvert (autorisé en circuit fermé)



Interdiction (sauf impératif sanitaire) de vidanger et de remplir les piscines. La mise à niveau est tolérée entre 20h et 8h



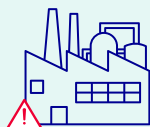
Interdiction Du remplissage des cuves à eau et citernes (dérogation pour l'abreuvement des animaux)



Interdiction des prélèvements agricoles (sauf dérogations prévues par arrêté préfectoral\*)



### Limité:



Limitation des usages industriels et commerciaux au strict nécessaire



Limitation arrosage des plantations d'arbres de moins de 3 ans interdit de 8h à 20h



Limitation Il est interdit d'arroser les potagers et jardins maraîchers entre 8h et 20h

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers



\*Pour plus d'informations

[www.aude.gouv.fr](http://www.aude.gouv.fr)

Conception et réalisation : DDTM de l'Aude

Version : février 2025